



**ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS**

Avis d'enquête publique

Par arrêté du 30 août 2023, Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la CCMA.

Ce projet a pour objectif de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie future des habitants de l'ensemble des 26 communes du territoire à l'horizon 2032.

Le PLUi, document d'urbanisme intercommunal unique couvrant l'ensemble du territoire est appelé à se substituer à 3 PLU, 4 POS communaux et à 13 cartes communales. Ainsi, l'enquête porte également sur l'abrogation de ces cartes communales.

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n° E23000096/23 en date du 12 juin 2023, désigné une commission d'enquête constituée comme suit :

- Monsieur Joël Métras, en qualité de Président de la Commission d'enquête
- Monsieur Daniel Busson et Monsieur Marcel Thomas en qualité de membres titulaires

En cas d'empêchement de Monsieur Joël Métras, la Présidence de la commission sera assurée par Monsieur Daniel Busson.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 5 octobre 2023 à 9 heures au lundi 6 novembre 2023 à 17 heures 30 inclus soit 33 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique complet sera disponible et consultable sur un poste informatique mis à disposition du public :

- Au pôle intercommunal, siège de l'enquête, 1 rue de la Corniche de Pail, 53 140 Pré en Pail Saint Samson ;
- Dans les mairies des 26 communes du territoire de la CCMA ;

afin que le public puisse le consulter sur place aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un dossier papier sera disponible au siège de la CCMA à Pré en Pail Saint Samson.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles et tenus à sa disposition, au Pôle intercommunal de la CCMA, siège de l'enquête, ainsi que dans chacune des mairies.

Le public pourra également déposer ses observations et propositions :

- par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Pôle intercommunal de la CCMA, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus ;
- sur le registre numérique accessible sur le site dédié au PLUi à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4859@registre-

dematerialise.fr

Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets (ou autre taille en fonction de la capacité de votre boîte), si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriers électroniques précédents.

Les observations déposées par voie électronique, sur les registres papier et par courriers papier seront mises en ligne et consultables de tous sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>

Au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans chaque commune de la CCMA et au siège de la CCMA comme indiqué ci-dessous :

Communes	Lieu de mise à disposition	Permanence de la Commission d'enquête
Pré en Pail Saint Samson (siège de la CCMA)	1 rue de la Corniche de Pail	Jeudi 5 octobre 9h-12h
Lignièrès Orgères	19 rue de Caen	Jeudi 5 octobre 14h-17h
Pré en Pail Saint Samson (Mairie)	2 place de la République	Vendredi 6 octobre 9h-12h
Boulay les Ifs	Le Bourg	Vendredi 6 octobre 14h-16h
Saint Pierre des Nids	21 rue du Docteur Poirrier	Lundi 9 octobre 9h-12h
Champfrémont	Le Bourg	Lundi 9 octobre 14h-17h
Gesvres	14 rue des Alpes Mancelles	Mardi 10 octobre 10h-12h
Ravigny	106 route de Champfrémont	Mardi 10 octobre 14h-16h
Loupfougères	11 rue de Normandie	Mercredi 11 octobre 10h-12h
Saint Aubin du Désert	4 rue des Blés d'Or	Jeudi 12 octobre 10h-12h
Saint Mars du Désert	5 sentier du Neflier	Jeudi 12 octobre 14h-16h
Averton	16 rue de Villaines	Jeudi 19 octobre 9h-12h
Courcité	4 rue de la Mairie	Jeudi 19 octobre 14h-17h
Le Ham	5 rue de la Grotte	Vendredi 20 octobre 10h-12h
Saint Germain de Coulamer	16 rue de la Forge	Vendredi 20 octobre 10h-12h
Villaines-la-Juhel	10 rue de Gervaiseau	Vendredi 20 octobre 14h-17h
Javron les Chapelles	Place de la Mairie	Mardi 24 octobre 9h-12h
Saint Cyr en Pail	16 place de l'Eglise	Mardi 24 octobre 14h-16h

Saint Aignan de Couptrain	3 place de l'Eglise	Jeudi 26 octobre 10h-12h
Couptrain	89 rue de la Chevalerie	Jeudi 26 octobre 14h-16h
La Pallu	4 rue de la Croix Couppard	Lundi 30 octobre 10h-12h
Saint Calais du Désert	16 rue de la Mairie	Lundi 30 octobre 14h-16h
Neuilly le Vendin	79 rue de Normandie	Jeudi 2 novembre 10h-12h
Crennes sur Fraubée	Le Bourg	Jeudi 2 novembre 15h-17h
Madré	2 rue du Balai	Vendredi 3 novembre 10h-12h
Chevaigné du Maine	17 rue des Cèdres	Vendredi 3 novembre 14h-16h
Villepail	1 rue de l'Eglise	Lundi 6 novembre 14h-16h
Pré en Pail Saint Samson (siège de la CCMA)	1 rue de la Corniche de Pail	Lundi 6 novembre 14h30-17h30

Le projet de PLU intercommunal comprend une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et des différentes collectivités territoriales. Ces documents figurent au dossier.

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès du Pôle intercommunal de la CCMA, en appelant le numéro 02 43 30 11 11, par courrier postal adressé au Pôle intercommunal ou par mail à l'adresse : accueil@cc-montdesavalloirs.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront transmis à la Présidente de la CCMA dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de cette même date, à la CCMA, dans les mairies de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes <https://www.cc-montdesavalloirs.fr/>

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Re 30/08/23

La Présidente,



Diane Rouland